

M. le directeur de la *Nouvelle-France* a mise à notre disposition. Nous n'avons eu garde de ne pas accepter avec empressement une aubaine dont nos lecteurs à coup sûr se réjouiront.

Mais Don Paolo-Agosto a expliqué pourquoi sa correspondance a retardé de venir ce mois-ci, et le motif allégué est trop intéressant pour que nous ne le fassions pas connaître.

«... (Les « Pages romaines ») allaient partir, l'autre jour, — écrit-il, — dans une autre rédaction, quand, au Vatican, on invita ceux qui correspondent avec les journaux, revues, etc., à transmettre eux-mêmes à la presse la *Motu proprio* qui allait paraître, — Pie X tenant essentiellement que cette première ordonnance fût connue.»

C'est ainsi que, cette semaine, nous avons le bonheur de faire écho à la parole pontificale venue directement du Vatican.

Motu proprio de Pie X

Le *Motu proprio* du 18 décembre 1903, rédigé en 19 articles, dans un langage qui ne donne prise à aucun faux-fuyant pour éluder les ordres qu'il contient ou méconnaître la pensée qui l'inspire, est une sorte de code que Pie X impose à l'action populaire.

Désormais ceux qui en sont le soutien, soit qu'elle prenne le nom de démocratie chrétienne, soit celui de « ligue populaire », soit tout autre dénomination, ne pourront plus, chacun interprétant les directions pontificales au gré de leurs ambitions plus ou moins avouées, les présenter sous un jour qu'elles n'ont pas.

Chaque article du nouveau code est un résumé d'une encyclique ou d'une instruction de Léon XIII, ce qui est la plus évidente condamnation de ceux qui voulaient mettre Pie X en contradiction avec son prédécesseur pour justifier leur lenteur à obéir à des ordres trop clairs pour avoir des ombres où ils puissent se réfugier.

PIUS P. P. X. — MOTU PROPRIO

Dès notre première Encyclique à l'épiscopat de l'univers, où nous maintenions tout ce que nos glorieux prédécesseurs ont établi au sujet de l'action catholique laïque, nous avons